



Inscription au service du restaurant scolaire et de la garderie pour l'année 2025-2026

Madame, Monsieur,

Comme l'an passé, les inscriptions pour le restaurant scolaire et la garderie se feront via le portail dédié aux familles « espace citoyens ».

Les inscriptions seront ouvertes du 7 juin 2025 au 28 juin 2025.

Une fois les inscriptions faites, nous vous invitons à procéder aux réservations. Afin de faciliter ces démarches, vous trouverez ci-joint une fiche explicative.

Le secrétariat reste à votre disposition par téléphone au 02.97.44.11.73

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

L'Adjointe aux affaires périscolaires
Nolwenn BESSE

FICHE EXPLICATIVE FONCTIONNEMENT DU PORTAIL FAMILLE

INSCRIPTIONS OUVERTES DU 7 JUIN 2025 AU 28 JUIN 2025

1. Procéder à l'inscription¹ au restaurant scolaire :

Se connecter sur le portail famille « espace citoyens »

A gauche de l'écran, vous devez cliquer sur le prénom de l'enfant, la fiche de l'enfant apparaît ;

Cliquer sur « restauration », une rubrique apparaît en dessous, cliquer sur :

Inscription à la restauration scolaire 2025-2026

Le règlement apparaît, tout en bas, cliquer sur commencer :

- Renseigner les différentes informations demandées et cliquer sur aller à l'étape 2, le récapitulatif de votre demande d'inscription apparaît, cliquer sur valider.

Un message « nous avons bien enregistré votre demande », doit apparaître sur votre écran, si ce n'est pas le cas, c'est que vous n'avez pas été au bout de l'étape.

Si vous êtes arrivés sur cette page, vous pouvez cliquer sur le bouton « retour à l'accueil ».

2. Procéder à l'inscription à la garderie :

Se connecter sur le portail famille « espace citoyens »

A gauche de l'écran, vous devez cliquer sur le prénom de l'enfant, la fiche de l'enfant apparaît ;

Cliquer sur « accueil matin et soir », une rubrique apparaît en dessous, cliquer sur :

« Inscription à la garderie périscolaire 2025-2026 »

Une nouvelle page s'ouvre en résumant les étapes de la démarche, cliquer sur commencer (en bas à droite) :

- Renseigner les différentes informations demandées et cliquer sur aller à l'étape 2

Vous allez avoir le récapitulatif des informations renseignées, si cela vous convient, cliquer sur valider ;

Un message « nous avons bien enregistré votre demande », doit apparaître sur votre écran, si ce n'est pas le cas, c'est que vous n'avez pas été au bout de l'étape.

Si vous êtes arrivés sur cette page, vous pouvez cliquer sur le bouton « retour à l'accueil ».

¹ **Inscription : votre enfant est inscrit au service de restauration scolaire mais les repas ne sont pas réservés.**

3. Procéder à la réservation² des repas :

Se connecter sur le portail famille « espace citoyens »

A gauche de l'écran, vous devez cliquer sur le prénom de l'enfant, la fiche de l'enfant apparaît ;

Cliquer sur « réservations », une rubrique apparaît en dessous, cliquer sur la ligne :

Restaurant scolaire du 1/09/2025 au 3/07/2026 ;

Une nouvelle page s'ouvre en résumant les étapes de la démarche, cliquer sur commencer (en bas à droite) :

- Un planning apparaît, vous pouvez appliquer une périodicité (sur 3 mois, pour l'année etc...) en cliquant sur : « ajouter une périodicité » en haut à droite.
- Vous devez renseigner une date de début et une date de fin et cliquer sur suivant ;
- Vous pouvez définir le rythme de vos réservations, sélectionner la case vous concernant et cliquer sur suivant ;
- Cocher les jours où votre enfant mangera au restaurant scolaire suivant la périodicité que vous avez appliquée et cliquer sur « appliquer la périodicité » ;
- En dessous, vous pouvez effectuer la même demande pour les frères et/ou sœurs
- Cliquer sur « aller à l'étape 2 », en bas à droite
- Vous allez ensuite avoir le récapitulatif du planning. Si cela vous convient, cliquer sur valider
- Vous devrez cliquer sur « retour à l'accueil »

² Réservation : votre enfant pourra manger à la cantine seulement si les repas sont réservés